

deux endroits de sa circonscription où il aimerait que de nouveaux immeubles soient construits. Nous y verrons avec plaisir. Notre séjour à Windsor a été si agréable que ça nous encourage à l'aider à la construction de nouveaux immeubles, et j'espère qu'il pourra en être longtemps ainsi.

L'honorable député de Skeena a parlé des délais à expédier le hansom par la poste. Bien que j'aie toujours été très fier du fonctionnement général du ministère, j'ai toujours pris soin de rappeler que nous ne sommes pas parfaits. N'importe quel député peut facilement citer des cas de retard de courrier. Nous aimons qu'on nous les signale. J'invite les députés à nous avertir quand il se présente de tels cas.

Nous surveillerons de près ce cas particulier, bien que je puisse dire que, si le cas dont on parle est bien celui auquel je pense, j'ai reçu un assez bon nombre de lettres de cet homme qui demeure en dehors de Vancouver. Il est bien âgé et s'arrête aux détails; toutefois, nous constatons que la situation ne ressemble pas toujours au tableau qu'on nous en a fait. Toutefois, nous suivrons de près la situation.

L'affranchissement est, comme le député l'a fait remarquer, affaire de loi. Nous pouvons certes examiner sa proposition, mais elle exige certainement une modification de la loi. Quand à fournir des albums, je déclare immédiatement que la proposition ne saurait nous intéresser. Dans la section de la philatélie, nous avons toujours veillé à ne rien faire qui puisse concurrencer le secteur commercial. Si nous vendons des timbres c'est parce que nous les émettons. Nous n'avons aucun intérêt à nous lancer dans la vente d'albums de timbres ou d'autres articles et par là faire concurrence au commerce privé.

Cet après-midi, j'ai donné des informations à propos de la Pitney-Bowes. D'autres maisons canadiennes louent, ou dans certains cas vendent des machines à affranchir. J'en ai énuméré cinq, je crois. Nous sommes toujours enchantés d'accorder une licence à tout fabricant qui invente une affranchisseuse répondant à nos exigences, c'est-à-dire garantissant l'affranchissement réglementaire et éliminant la possibilité de fraudes ou de pertes. La Pitney-Bowes est cependant l'entreprise la plus importante dans ce domaine, sans nul doute. En outre, je crois que le député a dit qu'il traitera de la question lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice. Au nom de mon collègue le ministre de la Justice, je me tiens pour averti.

Enfin, le député s'est informé de la rubrique «revenus de placements». C'est, bien entendu,

une rubrique peu commune. Quelques ministères, très peu, ont des valeurs de placements. Il y a plusieurs années, le ministère, de concert avec les maîtres de poste de tout le Canada, a fondé une caisse de garantie des maîtres de poste; il serait plus juste, je crois, de dire caisse de garantie des Postes. Cette caisse a remplacé les divers systèmes de cautionnement qui s'appliquaient aux employés des postes et aux maîtres de poste. La caisse a été instituée, au départ, grâce à des contributions versées par les employés du ministère des Postes, surtout des maîtres de poste, je suppose, bien qu'à peu près tous les employés y aient contribué. Toutefois, depuis 1919, aucune contribution n'a été requise. A cette époque, la caisse avait atteint à peu près \$300,000 et on l'a considérée suffisante pour toutes les réclamations qui pourraient être faites. Les réclamations sont évidemment faites à la suite de détournements effectués par des employés des postes.

Nous n'avons pas en ce moment de liste détaillée sur le placement de ce fonds. Si j'ai bonne mémoire toutefois, il s'agit, dans tous les cas, d'obligations de l'État à diverses échéances et l'intérêt qu'elles peuvent rapporter est versé au ministère des Postes comme tel. Je suis heureux de pouvoir dire que le fonds augmente un peu chaque année, étant donné qu'on n'y puise pas trop souvent, en raison de l'honnêteté des employés des postes.

Je pourrais dire en passant que c'est là une question au sujet de laquelle l'auditeur général m'écrit périodiquement, car il souhaiterait que cet argent soit réuni dans une caisse centrale. Nous avons réussi jusqu'ici à résister à ses instances; comme cet argent provient à l'origine des employés des postes, nous n'entendons pas le verser dans une caisse centrale. Nous voulons le garder à part, estimant qu'il y va de leur intérêt.

**M. Howard:** Je voudrais seulement pousser cette affaire un peu plus loin, si mes collègues veulent bien me le permettre. Pour ce qui est du retard apporté à la livraison du hansom, il ne s'agit pas d'un cas isolé qui m'a été signalé dans cette lettre, mais plutôt d'un certain nombre de cas, je le répète, ceux que relèvent mon correspondant s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> et le 23 mars inclusivement. Il est donc arrivé 10 ou 15 fois peut-être que la transmission du hansom a pris plus que la période de 3 jours et demi à 4 jours et demi qui serait normale, d'après le secrétaire d'État suppléant. Mais comme le ministre a fait savoir qu'il ferait examiner la question, je lui fournirai certainement les détails de la lettre afin qu'il soit au courant de la situation.